



E.S.S. FORME

MAISON DES ASSOCIATIONS

14 place du Clos de Pacy - 94370 Sucy en Brie Cedex

☎ 01 45 90 88 53

@ essucy@wanadoo.fr

PRÉSIDENTE

Nathalie PETIT

essformesucy@gmail.com

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.essformesucy.com

RÈGLEMENT DE L'E.S.S. FORME

MERCI DE LE LIRE ATTENTIVEMENT



1 > ACCÈS A LA SALLE

La section se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, ou créerait une gêne pour les utilisateurs.

2 > L'INSCRIPTION

Ci-dessous la liste des documents à présenter lors de l'inscription :

- **Bulletin d'inscription dûment rempli**

- **Règlement de l'abonnement** à l'E.S.S.

- **Certificat médical** indiquant son aptitude à pratiquer toutes les disciplines proposées, de moins de 3 mois.

OU le questionnaire de santé si le certificat date de moins de 3 ans pour les anciens adhérents.

L'inscription est strictement nominative et incessible.

3 > ACCÈS AUX INSTALLATIONS

Chaque utilisateur devra **obligatoirement enregistrer sa présence dans la salle de sport, en signant le cahier de présence situé à l'accueil de la salle de sport.** Les membres devront porter une tenue spécifique pour le sport.

L'utilisation d'une serviette de bain sera obligatoire pour tout travail que ce soit sur les appareils ou en salle. La section se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de sport à toute personne dont la tenue n'est pas réglementaire.

Dans la salle de sport (espace cardio-musculation et espace de cours collectifs), **les chaussures de ville et toutes chaussures pouvant entraîner des dégradations, sont strictement interdites sous peine de dommages et intérêts, si ces dégradations étaient constatées dans les salles.**

CHANGEMENT DE BASKET AVANT L'ENTRÉE DANS LA SALLE.

En cas de nécessité, la section se réserve le droit d'interdire temporairement, à certains, l'accès aux activités.

4 > SÉCURITÉ ET SERVICES DIVERS

La section n'est pas responsable des objets de

valeur détenus par les adhérents dans l'enceinte de l'établissement. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de vol ou de disparition dans cette même enceinte.

5 > RESPONSABILITES ET DOMMAGES

Important : chaque adhérent conserve sa responsabilité civile envers autrui. Il appartient aux adhérents de s'assurer à titre individuel s'ils le souhaitent.

Les équipements et installations de la zone sportive, doivent être utilisés conformément à leur destination. Toutes dégradations des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent l'établissement ou les bâtiments d'accès communs, engagent de plein droit la responsabilité de son auteur.

6 > CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Celles-ci feront l'objet d'un affichage dans différents endroits de la zone sportive et devront être scrupuleusement respectées.

7 > CONSEILS DIVERS

Rangez le matériel après l'avoir utilisé.

Le téléphone portable sera obligatoirement éteint pendant les cours.

9 > CONDITIONS D'UTILISATION

La fréquentation des installations sportives et annexes, entraîne obligatoirement, l'adhésion à tous les points cités dans ce règlement et par toute personne utilisant les installations.

10 > PROTOCOLE SANITAIRE

Le masque est obligatoire à l'intérieur des structures, néanmoins il peut être enlevé si l'on est sur le tapis.

Venez avec votre tapis personnel, votre serviette et votre bouteille d'eau bien entendu.

Si vous utilisez du matériel en salle il faudra le désinfecter après.

Ce protocole était d'actualité au mois de juin 2021, au moment de l'impression.



ATHLÉTISME

ESCRIME

BADMINTON

ESS FORME

GYMNASTIQUE

HAND BALL

NATATION

TENNIS DE TABLE

BASKET

VOLLEY BALL